



1. Organisation

Autostal Hemicuda asbl, membre de la Fédération Flamande (VAS asbl), membre du PAK Flandre Occidental asbl et membre de la Fédération Belge des Véhicules Anciens asbl (FBVA), organise le samedi 17 février 2018 un Rallye Historic Regularity, le **“Ronde door Vlaanderen 2018”**. L'épreuve compte pour le championnat provincial du PAK Flandre-Occidental 2018.

Organisateur

Autostal Hemicuda asbl
p/a Dronckaertstraat 586
B-8930 Lauwe

Président: Jan Verschaeve
Vice-président: Marc Vandemoortele
Secrétaire: Guy Desmet
Membres: Geert Delplancke - Hugo De Moor - Glenn Deschuijmere - Kevin Despriet - Karel Destorme - Joan De Volder - Gunther Dewispelaere - Philippe Ghistelinck – Kjell Hofkens - Marc Maesen - Frederik Vancraeynest - Bjorn Verschaeve - Steve Verschaeve - Gino Viaene.

Secretariat Ronde door Vlaanderen

Autostal Hemicuda asbl
p/a Dronckaertstraat 586 - B-8930 Lauwe - Belgique.
www.hemicuda.be - info@hemicuda.be

Verantwoordelijken van de organisatie

Directeur de course:	Jan Verschaeve	Lic. 2018/035
Directeur de course adjoint:	Hugo De Moor	Lic. 2018/160
Relation concurrents:	Guy Desmet	Lic. 2018/034
Secrétaire de l'épreuve :	Joan De Volder	Lic. 2018/256
Responsable résultats:	Karel Destorme	

College des Commissaires Sportif

Président du College	Nick Vanovershelde	Lic. 140
Commissaire Sportif	Karel Vandoorn	Lic. 141

Commissaires Technique

Commissaire Technique	Geert Opsomer	Lic. 212
Commissaire Technique	Kevin Opsomer	Lic. 220

2. Timing

15-12-2017		Parution du Règlement Particulier
15-12-2017	20:00	Date de début des engagements via www.hemicuda.be Maximum 50 équipes autorisé
07-02-2018	20:00	Clôture des inscriptions
12-02-2018	20:00	Anonnements des passages pour le public (www.hemicuda.be) Attribution des numéros Affichage de la liste des engagés Affichage du timing pour la contrôle administrative et contrôle technique
17-02-2018	08:15	Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif <i>Restaurant Au Beau Jardin - Moeskroenstraat 700 - 8930 Rekkem- Belgique</i>
	08:30	Ouverture du contrôle technique Installation des transpondeurs (voir article 21) <i>Garage Devos - Moeskroenstraat 687 - 8930 Rekkem- Belgique</i>
	08:45	Possibilité à vérifier le tripmaster
	09:20	Publication de la liste « Equipages autorisé à prendre le départ »
	09:30	Départ voiture nr. 1 <i>Restaurant Au Beau Jardin - Moeskroenstraat 700 - 8930 Rekkem- Belgique</i>
	20:30	Arrivé voiture nr 1 <i>Restaurant Au Beau Jardin - Moeskroenstraat 700 - 8930 Rekkem- Belgique</i>
	22:30	Proclamation des résultats

3. Description de l'organisation

Le "Ronde door Vlaanderen" est une rallye marathon régularité sur la voie publique, avec un parcours secret. Le parcours a une longueur de 375 kilomètres à approximatif, La moyenne ne sera jamais plus haute que 49,99 km/u.

4. Equipages autorisé

- Le nombre autorisé de véhicules participants est fixé à 50 voitures.
- Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, une liste de réserve sera établis.
- Les véhicules sont divisés en catégories selon leur date d'inscription:

Catégorie 1 - Old Timer	Voitures inscrit avant 31-12-1986
Catégorie 2 – Young Timer	1-1-1986 jusqu'au 31-12-2001
Catégorie 3 - Toer Timer	interdit

5. Voitures admis

- Tous les véhicules doivent être conforme aux lois en vigueur dans leur pays d'immatriculation, ainsi que les exigences techniques de ce règlement.

Plaques d'immatriculation des véhicules belge

- Les plaques "essai" sont interdit

Systèmes de mesurages

- Tous les types de dispositifs utilisés pour mesurer les distances et les moyennes ou afficher sont admis.
- L'utilisation de de cartes sous forme digitale (GPS, iPad,...) sont interdit.

6. Equipages

- L'équipage se compose pendant l'épreuve du jeu de deux personnes.
- L'équipage au complet doit être pendant toute la durée de l'épreuve à bord du véhicule, sauf lorsque le véhicule est à l'arrêt, lors d'une contrôle, pendant une urgence ou au commandement d'un membre de l'organisation. L'équipage doit respecter pendant toute la durée de la course aux législations de la code de la route.

7. Participation dans les frais

Toute personne qui souhaite participer peut s'enregistrer numériquement à partir du 15 décembre 2018 (20:00 heures) www.hemicuda.be.

La participation dans les frais est 160,- EUR par équipe. Cela inclut la participation, le roadbook, l'assurance, les plaques de rallye, l'utilisation du transpondeur, un sandwich et le dîner pour pilote et navigateur.

- L'assurance inclut l'assurance de responsabilité civile obligatoire pour le véhicule et ses passagers pendant l'épreuve, ainsi que juridique. S'il vous plaît noter que les dommages entre les participants, et leur propre dommages ne sont pas assurés.
- Pilote et le navigateur doivent être en possession d'une licence VAS of ASAF 2018. On peut prendre une licence de la journée le jour de course chez le commissaire sportive VAS (15 EUR). Formulaire de demande: voir www.hemicuda.be

Conditions de paiement

- Total des droits de inscription doivent nous rejoindre avant 7 février 2018.
- *Participants Belges:*
 - Compte Bancaire BE60 0682 1050 4070
 - Reference RdV 18 - Nom pilote + Nom navigateur
- *Participants étranger:*
 - Titulaire: Autostal Hemicuda vzw
 - Compte Bancaire: BE60 0682 1050 4070
 - BIC GKCCBEBB
 - IBAN BE60 0682 1050 4070
- Reference RdV 18 - Nom pilote + Nom navigateur

Remboursements :

- 100% si l'équipe signifie son désistement par écrit à l'organisateur avant 7 février 2018
- 50% pour forfait sans raison
- 0% après le 7 février 2018

Néanmoins, les cas particuliers seront examinés par l'organisateur.

8. Attribution des numéros

Les numéros sont attribués en fonction de l'âge du véhicule. Le véhicule le plus ancien est attribué le numéro de départ plus bas.

9. Cours de l'épreuve

Le départ:

Le départ est donné avec un intervalle d'une minute.

Carte de contrôle:

Au moment du départ, chaque participant recevra une carte de contrôle. Cette carte doit être présentée aux différents points de contrôle. La responsabilité concernant l'exactitude des déclarations sur cette carte se trouve avec les participants. Toute erreur ou suppression doit être paraphée par un contrôleur, sous peine d'exclusion. Perte ou falsification de la carte entraînera la disqualification. En cas d'abandon l'équipe doit rendre sa carte de contrôle à l'organisation. Aucune information ne peut être faite au crayon ou objet rouge ou tout autre sur la carte de contrôle avec l'intention de faire disparaître plus tard sans laisser de traces.

Systèmes de navigation:

L'épreuve consiste principalement en des épreuves de régularité, qui seront affichés par des cartes de lecture et du fléchés. Dans une moindre mesure, il y aura des cartes à tracer et des cartes muettes.

Contrôles:

Selon le règlement sportive VAS, le "Vlaamse rittensportgids" et le briefing. Il n'y aura que des contrôles secret de chronométrage ou des contrôles humaine avec tampon. Il n'y aura pas des lettres et chiffres à noter.

Epreuve de régularité (RT)

Au départ de chaque épreuve de régularité l'équipe recevra les info sur les moyennes. L'équipe devra respecter les moyennes jusqu'à l'arrivée de l'épreuve de régularité.

10. Lieu de départ, regroupements et de l'arrivé

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommages aux véhicules qui sont laissés dans ces lieux, même si elles sont surveillés.
- Dans ces endroits, il est autorisé à travailler au voitures, mais ce travail doit être achevé avant le départ, si non les pénalisations seront appliqué.

11. Ravitaillements

- Les points de ravitaillements seront dans le roadbook.
- Une équipe ne pourra pas, sous peine d'exclusion, être suivi ou être précédé d'une voiture "Supporter".

12. Annexes - interprétation

- Les changements ou des mesures supplémentaires seront publiés dans les annexes datés, numérotés et signés, qui fera partie intégrale du présent règlement.
- Sur interprétations différentes de celui-ci, le texte dans la langue néerlandaise fait foi.

13. Contrôle des documents – Contrôle administrative

Les documents suivants doivent être présentés :

- carte d'identité ou du passeport du pilote et le navigateur
- permis de conduire du pilote
- licence du pilote et navigateur
- une autorisation parentale si le co-pilote est mineur.

14. Contrôle technique

Les documents suivants doivent être présentés :

- le certificat d'immatriculation du véhicule;
- un certificat de contrôle technique valable;
- un certificat d'assurance valable.

15. Etalonnage

La distance et la position de l'étalonnage seront publié sur le site www.hemicuda.be.

16. Pénalités

- Contrôle de passage manquant 5 points
- Par minute de retard sur le routier au CH 1 point
- Par minute d'avance sur le routier au CH 2 points
- CH manquant 5 points
- par seconde de retard en RT 0,05 point
- par seconde d'avance en RT 0,10 point
- Contrôle secret manquant en RT 5 points
- Plus que 30 min. de retard par section Contrôles + 2000 points
- Plus que 60 min. de retard sur la totalité de l'épreuve Contrôles + 2000 points
- Conduite illicite 1ère observation: avertissement
2ième observation: exclusion

17. Information - Plaintes - Appel

- Seulement demandes écrites individuelles d'information seront pris en considération par la direction de course - (voir le document dans le roadbook). Ils doivent être accompagnés d'un montant de 125,- EUR. Ce montant sera remboursé si la plainte est légitime.
- Toute demande de renseignements concernant la route emprunté doit être soumis à la responsable des relations avec les participants, dans la demi-heure qui suit l'arrivée de l'équipage - (voir le document dans le roadbook).
- Toute réclamation concernant le classement doit être soumis à la responsable des relations avec les participants, au sein d'une demi-heure après la publication des résultats.

18. Classements

- À la fin de l'épreuve sera un classement général établi.
- En cas d'égalité de points, le véhicule de l'équipe avec le cylindrée le plus petit sera désigné comme le vainqueur. Si il y a encore d'égalité, le véhicule le plus ancien sera désigné comme le vainqueur.

19. Trophées et souvenirs

Il y aura des trophées pour:

- la première équipe (pilote et navigateur) du classement général.
- les trois premières équipes (pilote e navigateur) par catégorie.

20. Départ / Arrivé

Restaurant Au Beau Jardin

Moeskroenstraat 700 - 8930 Rekkem- Belgique

www.aubeaujardin.be

21. Varia

Transpondeur

Dans chaque véhicule, l'organisation va installer un transpondeur, qui sera collé à l'intérieur de la vitre latérale arrière droite. Le transpondeur prend soin de l'enregistrement du temps (au 1/10^e seconde précis) au contrôles secret dans les RT.

Le transpondeur est 53 x 37 x 22 mm grand. Le transpondeur n'est pas prévue d'une batterie, mais est alimenté par la batterie de la voiture participant. Le participant doit donc veiller, que à la hauteur de la vitre latérale arrière droite une alimentation arrive.

- Un espace libre sur la vitre latérale arrière droite d'au moins 8 x 8 cm doit être prévu. Le transpondeur transmet un signal infrarouge et doit toujours être présent sur la fenêtre.
- C'est au concurrent de vieillir à ce que la fenêtre au niveau du transpondeur reste à n'importe quel moment propre (transparent).
- L'alimentation doit arriver au bas de la fenêtre latérale arrière droite.
- L'alimentation doit arriver directement à partir de la batterie 12 volts (!) et devrait être soumis. Il y aura donc 2 câbles: un câble rouge (+12 Volt) et un câble noir ou brun (masse).
- L'alimentation doit être permanent "après" contact. Si on éteint le moteur, doit l'alimentation au transpondeur être éteint. De cette manière, on évite de vider la batterie du véhicule. Le transpondeur consomme 40 mA.
- L'installation doit être protégée par un fusible de 1 Ampère.
- Les câbles devront avoir une épaisseur de 0,75 mm², 1 mm² of 1,5 mm².
- Les câbles devront se terminer avec une cosse femelle isolée de 6 mm.
- PAS d'ALIMENTATION des TRANSPONDEURS par PRISE ALLUME CIGARE !!!!!

- Pas d'alimentation sur le transpondeur veut dire pas de signal.

Pas de signal signifie pas de temps dans le RT.

Le participant est en tout temps être responsable du fonctionnement du transpondeur.

Ceux-ci peuvent être échangés après chaque section après vérification de l'organisateur.

Ce règlement particulier est basé sur le règlement VAS sportives Marathon 2018. Pour les règlements complètes : voir "VAS sportreglementen 2018", le "Vlaamse Rittensportgids" et les avis officiels.

Règlement particulier approuvé le 2-12-2017 sous numéro B.W. 2018.002.0212 par Jos Goessens pour la Commission Sportive VAS. Nombre de pages: 6.